

Informations sur le Challenge Clubs :

Le Challenge Clubs (ou « le Jeu ») est organisé par le Comité d'Organisation France Volley (ci-après « CO France Volley »). Il s'agit d'un challenge national permettant aux membres affiliés (ci-après « Club ») de la Fédération Française de Volley ayant mobilisé le plus de personnes de remporter des dotations exceptionnelles.

Participation :

Pour participer au concours, les Clubs doivent se connecter sur le site officiel de la billetterie de l'Euro Volley 2019 (<https://tickets.france.eurovolley2019.org/fr>) et s'affilier au Challenge Clubs à la fin de la création de compte dans le champ « Affiliation au Challenge Clubs ». Pour valider sa participation, un Club est obligé d'effectuer l'achat de places comme stipulé ci-dessous. Tout autre moyen d'achat de places ne sera pas comptabilisé dans le cadre du Challenge Clubs. En procédant à l'achat, le Club devra communiquer des informations le concernant (nom du Club, adresse du Club, adresse email de contact).

Règlement du Challenge Clubs :

- Toute personne s'étant affiliée à un Club pendant la phase d'alerting du 2 septembre au 20 décembre 2018 ou sur le site billetterie <https://tickets.france.eurovolley2019.org/fr> sans acheter de packs/places fait gagner 1 point à son Club.
- Chaque pack acheté en soutenant un Club à partir du 20 décembre, quel que soit le tarif ou la catégorie (hors catégorie 4), sera comptabilisé dans le classement du jeu et rapportera 6 points.
- Chaque place achetée en soutenant un Club à partir de mars, quel que soit le tarif ou la catégorie (hors catégorie 4), sera comptabilisée dans le classement du jeu et rapportera 3 points.

Tous les mois, les Clubs pourront se rendre sur le site de la billetterie officielle pour consulter le classement du Challenge Clubs actualisé avec le total des places comptabilisées depuis le début du jeu.

Le site sera actualisé au début de chaque mois. La comptabilisation finale des points sera effectuée au 31 août 2019 à 23h59. A la fin de la période de jeu, 4 classements distinctifs seront établis :

- Un classement national (défini selon le nombre de points sur l'ensemble des matchs de la compétition) et ;
- Trois classements différents pour chaque territoire (chacun sera défini selon le nombre de points acquis sur l'ensemble des matchs d'un seul site de la compétition : Montpellier, Nantes et Paris).

Pour chacun des différents classements, les trois Clubs qui enregistreront le nombre de points le plus élevé, et qui seront donc les trois premiers Clubs au classement considéré, seront désignés « Gagnants du Jeu » et recevront les dotations correspondantes à leur positionnement dans ce classement.

Il y a donc trois Gagnants par classement.

Il est possible qu'un Club soit dans les trois premiers de plusieurs classements. Dans ce cas, il sera Gagnant plusieurs fois et recevra toutes les dotations prévues pour les places qu'il occupe dans ses différents classements.

En cas d'égalité entre plusieurs Clubs dans un même classement, il sera procédé à un tirage au sort par le CO France Volley parmi les Clubs à égalité au sein de ce classement pour désigner le cas échéant, (i) les trois Gagnants parmi l'ensemble des Clubs et (ii) dans cette hypothèse l'ordre des Gagnants (1er, 2ème, 3ème).

Les Gagnants seront prévenus des résultats du Jeu à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription à l'alerting / achat. La liste des Gagnants sera consultable sur le site Internet suivant : <https://tickets.france.eurovolley2019.org/fr/> dans la rubrique Groupes & CE. Le déroulement du Jeu ainsi que l'annonce consécutive des résultats ne pourront, en aucune façon, être remis en cause.

Les Gagnants autorisent expressément le CO France Volley à utiliser, au titre de sa publicité ou de la promotion de ses activités, leurs noms et leur image, sur tout support, sans restriction, ni réserve, sans que cela ne leur donne droit à une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution des dotations.

Dotations :

La liste complète des dotations sera dévoilée de manière détaillée avant la fin du concours, via le site officiel de la billetterie. Il est de la responsabilité des participants de se tenir informé des mises à jour à ce sujet. Le CO France Volley se réserve le droit en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, de modifier, reporter, interrompre ou annuler le jeu, ainsi que de substituer aux dotations présentées des dotations de nature et de valeur équivalentes. Le CO France Volley ne pourra pas voir sa responsabilité engagée de ce fait.

FAQ :

Je suis membre d'un club de volley non affilié à la Fédération Française de Volley-Ball. Puis-je participer ?

- Non. Seuls les clubs affiliés peuvent participer. Les ligues et autres instances de la Fédération Française de Volley ne peuvent pas non plus participer.

Comment est-ce que je peux faire comptabiliser des places achetées dans un autre cadre que le Challenge Clubs ?

- Il n'est pas possible de faire comptabiliser des places achetées dans un autre cadre que celui indiqué dans le règlement.

J'ai acheté 20 places pour des matchs à Montpellier et 10 places pour des matchs à Nantes. Est-ce que ces places peuvent être comptabilisées dans un seul classement territorial ?

- Non, ces places ne seront comptabilisées que dans leurs classements territoriaux respectifs. Néanmoins, elles seront comptabilisées de manière cumulées dans le classement national.

Quelles sont les dates clés du challenge ?

- 2 septembre : Ouverture du Challenge Clubs
- 20 décembre : Ouverture de la billetterie en packs
- 16 janvier : Tirage au sort de la compétition : annonces des matchs du tour préliminaire
- Début mars : Ouverture de la billetterie à l'unité
- 31 août 2019 à 23h59 : Fin du Challenge Clubs